

**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
BUREAU DU PROCUREUR**

DÉCLARATION DE TÉMOIN

RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉMOIN

Nom : MASSALBAYE

Sexe : Masculin

Prénom : Tenebaye

Nom du père : [REDACTED]

Autre(s) nom(s) utilisé(s) : N/A

Nom de la mère : [REDACTED]

Lieu de naissance : [REDACTED] (Tchad)

Numéro de pièce d'identité :

[REDACTED]

Date de naissance/âge : [REDACTED]

Nationalité : Tchadienne

Ethnie : Day

Religion : N/A

Langues parlées : Français, Sango, Sara, Anglais (très moyen)

Langues écrites : Français

Langue utilisée au cours de l'entretien : Français

Emploi : Enseignant

Lieu de l'entretien : [REDACTED] (Tchad)

Date(s) et heure(s) de l'entretien : 24/05/2017 de 15h05 à 16h30

25/05/2017 de 13.37 à 16.05

26/05/2017 de 11.00 à 12.15

27/05/2017 de 11.45 à 13.15 (Lecture et signature)

Noms de toutes les personnes présentes lors de l'entretien : [REDACTED] (Enquêteur),
[REDACTED] (Analyste Associée), MASSALBAYE Tenebaye (Témoïn).

Déclaration de témoin MASSALBAYE Tenebaye

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

CAR-OTP-2054-1089



Signature

DÉCLARATION DE TÉMOIN

Introduction

1. J'ai été présenté à [REDACTED] et à [REDACTED] qui m'ont dit être des enquêteurs pour le Bureau du Procureur (le Bureau) de la Cour Pénale Internationale (CPI).
2. Les enquêteurs m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit son mandat. Ils m'ont également expliqué le rôle et la mission du Bureau au sein de la CPI.
3. Les enquêteurs m'ont expliqué qu'ils enquêtaient sur les événements qui se sont déroulés en Centrafrique depuis le 01 Août 2012. Ils m'ont également dit qu'ils avaient pris contact avec moi car ils pensaient que je pourrais détenir des informations permettant d'établir la vérité.
4. J'ai consenti à ce que l'entretien se fasse en français. Je comprends et je parle parfaitement le français.
5. Les enquêteurs m'ont expliqué que je n'étais pas tenu de répondre à leurs questions. Ils m'ont précisé qu'ils cherchaient à connaître la vérité. Je consens à dire la vérité et je m'engage à apporter les réponses les plus complètes possibles et fidèles à ce que je sais et me rappelle.
6. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournissais au Bureau, en particulier mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la procédure portée devant la CPI, et notamment aux juges, à l'accusé/aux accusés, au(x) conseil(s) de l'accusé/des accusés et aux représentants légaux des victimes.
7. Les enquêteurs m'ont expliqué pourquoi il était important de ne pas parler de ma collaboration avec le Bureau, ce que je comprends parfaitement.
8. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions des enquêteurs.
9. Les enquêteurs m'ont expliqué le déroulement de l'entretien. Ils m'ont indiqué qu'il était important que mon récit des événements soit aussi précis que possible et que, si j'ignorais la réponse à une question ou si je n'en comprenais pas le sens, je n'hésite



pas à le leur signaler. J'ai bien noté que je devais distinguer les événements que j'ai vécus ou vus de ceux qui m'ont été rapportés par d'autres personnes.

10. Il m'a été précisé qu'à la fin de l'entretien, il me serait demandé de signer une déclaration écrite après avoir eu la possibilité de la relire et d'y apporter les corrections nécessaires ou des précisions.

Cursus professionnel

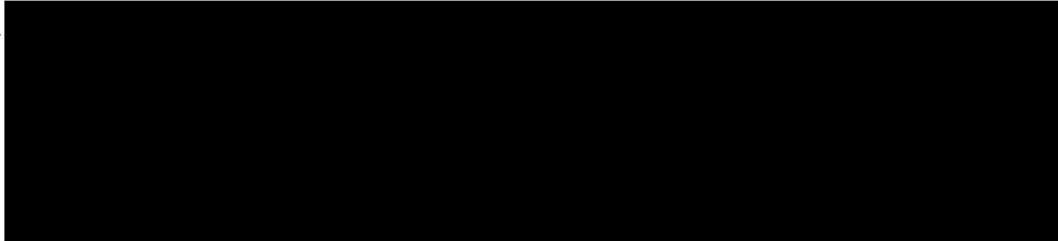
11. Enseignant de profession, je suis par ailleurs un militant des droits de l'homme depuis plusieurs années. A ce titre, j'ai participé à plusieurs initiatives tendant la défense et au respect des droits de l'homme dans plusieurs pays.
12. J'ai été Président de la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme de 2005 à 2012, Vice-Président de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme, chargé de l'Afrique centrale de 1994 à 2004.
13. J'ai participé entre autres aux travaux de la Conférence internationale d'adoption du Statut de Rome instituant la Cour Pénale Internationale. J'étais le Secrétaire Général de la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme. J'ai œuvré fortement à ce que mon pays le Tchad ratifie le Traité de Rome. C'était en plein conflit entre le Tchad et le Soudan à l'époque. Il y avait des actions tendant à saboter ces efforts mais nous n'avons pas baissé les bras bien au contraire, la mobilisation citoyenne a été très forte ce qui a plus tard abouti à la ratification du Statut de Rome par le Tchad. [REDACTED]
[REDACTED] Il était axé essentiellement sur les travaux de la CPI.
14. Suite au Coup d'Etat d'André KOLINGBA contre le régime de PATASSE en Centrafrique et à l'intervention de Jean Pierre BEMBA aux côtés des troupes centrafricaines fidèles au Président Ange Felix PATASSE, il y a eu de nombreuses violations des droits de l'homme entre 2002 et 2003. J'ai participé aux travaux d'investigation [REDACTED] relativement aux graves violations des droits de l'homme qui avaient été perpétrés. Il y a eu à l'époque des disparitions, des violences de toutes sortes à l'encontre des femmes et des jeunes filles, des atrocités sérieuses, des détentions arbitraires etc. A l'époque, [REDACTED] était le Président de la Ligue Centrafricaine des Droits de l'Homme. Personne n'avait accès aux détenus de l'époque.
15. Je suis un habitué de la RCA car c'est un pays dans lequel je me suis toujours rendu depuis ma tendre enfance. J'y allais souvent en vacances, c'est un pays que je connais très bien.



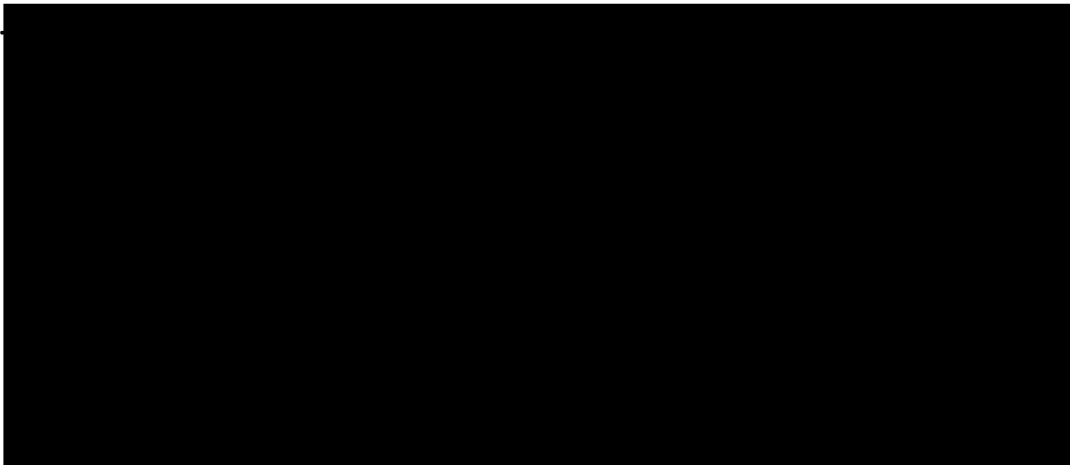
La déstabilisation de la RCA par François BOZIZE et ses troupes (2002-2003)

16. Entre 1994 et 1996 il y avait des mutineries successives en RCA notamment sous le règne d'Ange Felix PATASSE.
17. François BOZIZE était le Chef d'Etat-major des Armées sous le régime du Président PATASSE. A l'époque, André KOLINGBA aurait tenté un coup d'Etat contre PATASSE qui avait échoué. Suite à ce coup manqué François BOZIZE avait fui la RCA pour un autre pays. C'est par la suite qu'il s'est replié sur le Tchad où il était réfugié. BOZIZE a été accueilli par le Président Idriss DEBY. Les troupes de BOZIZE étaient stationnées à Sarh (situé à 600 kms de Ndjamena au sud du Tchad).

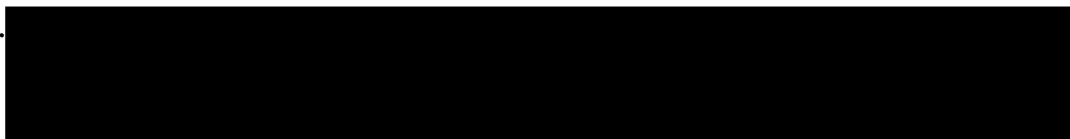
18.



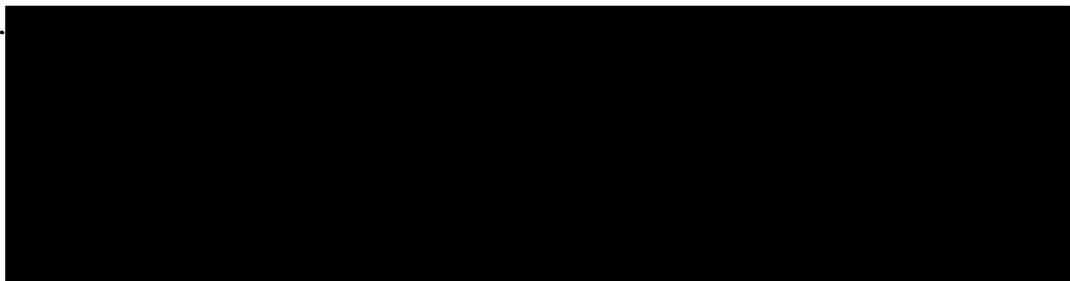
19.



20.



21.



22. Lorsque BOZIZE prenait le pouvoir en RCA, il n'y avait pas d'armée, pas d'argent et l'Administration était en état de défaillance totale. Pour sa protection, BOZIZE a fait appel aux forces armées tchadiennes. C'est donc Ndjamenas qui protégeait et surveillait la RCA. La garde rapprochée de BOZIZE était composée de soldats tchadiens qui portaient même les uniformes de l'armée tchadienne.
23. En 2004 dans le cadre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme, j'ai effectué plusieurs missions en RCA notamment pour la promotion et le respect des droits de l'homme et de la société civile.
24. A l'époque, j'allais régulièrement (tous les deux mois entre 2009 et 2011) en RCA pour former les organisations de la société civile.
25. Durant le règne de BOZIZE, il y a avait de sérieux problèmes sécuritaires qu'il n'a jamais pu résoudre en réalité. Le phénomène des 'Zaraguina' (coupeurs de route), les groupes armés et rebellions en gestation avec [REDACTED] [REDACTED] qui avaient des idéologies très floues car on ne savait pas exactement l'objectif de leurs actions de violence. La réforme de l'Armée sous BOZIZE était au point mort. Il n'y avait pas de justice en RCA. La RCA était une proie facile pour les pays frontaliers que sont le Tchad, le Soudan, l'Ouganda et la RDC.

L'émergence d'une oligarchie tchadienne en RCA

26. Suite au coup d'Etat de BOZIZE, la plupart des circuits commerciaux en RCA étaient tenus par les tchadiens. L'on a ainsi assisté à une montée en puissance des tchadiens dans le secteur économique.
27. En 2011 lorsque j'ai achevé mes travaux de sensibilisation et de formation concernant la gouvernance associative en RCA, je sentais déjà un grand sentiment anti-tchadien prendre forme. J'avais moi-même peur pour ma sécurité et je faisais attention. Les tchadiens qui étaient soutenus par DEBY tenaient en réalité le pouvoir économique en RCA, c'étaient des hommes d'affaires prospères qui roulaient grosses carrosses et étaient arrogants et violents.
28. A partir de ce moment-là, les centrafricains avaient l'impression d'être à nouveau colonisés. Il y avait des déplacements massifs de tchadiens vers la RCA, Ndjamenas était régulièrement relié à Bangui. Auparavant en RCA, les commerces étaient en majorité tenus par les ressortissants libanais, mais face à l'insécurité nombreux parmi ces derniers sont partis du pays et ce sont les tchadiens qui ont investi le secteur des affaires. On les appelait les 'nouveaux riches'. Ils faisaient le commerce du bois, du café, de la viande, de l'oignon etc. La plupart des grands magasins du marché central de Bangui étaient tenus par des tchadiens.



29. Les enquêteurs m'ont présenté un document sous forme électronique sous la référence CAR-OTP-2049-0462 et m'ont demandé si je le reconnaissais.

30. Je reconnais parfaitement ce document intitulé : *Les peulhs Mbororo de Centrafrique, une communauté qui souffre*. Je suis l'auteur de ce Rapport qui a été rédigé en 2014 à la demande de l'Association pour l'Intégration et le Développement Social des Peulhs de Centrafrique (AIDSPC).

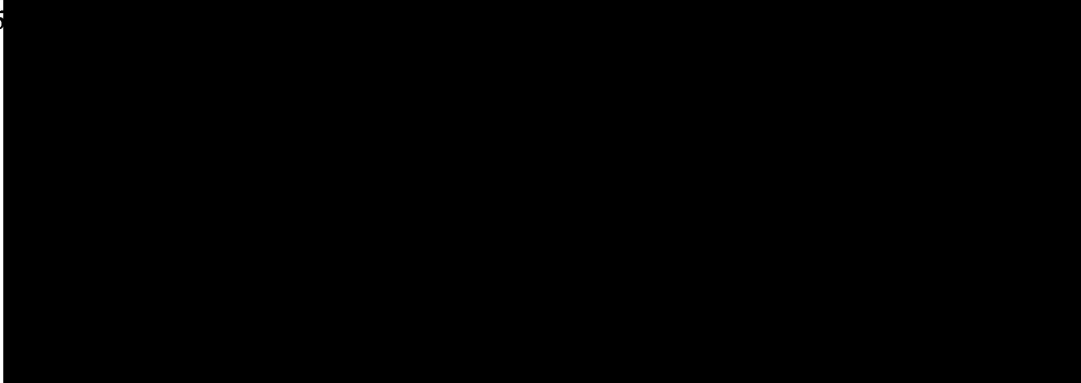
31. Ce sont les responsables de l'association notamment la partie tchadienne qui m'avaient approché pour faire ce travail en 2014. Je suis allé à Bangui en 2014 pour un travail de terrain. Il s'agissait de collecter des informations sur les violences et crimes qui avaient été perpétrés contre les peulhs, le contexte de la commission de ces faits, l'exposé de la situation des victimes pour enfin aboutir à un plaidoyer en faveur de la communauté peuhle. J'avais dix jours pour faire cette mission entre Bangui et Bertoua (Cameroun) pour collecter les informations.

32. Je voudrais d'emblée souligner que je n'ai pas directement vécu la crise qui s'est passée en RCA depuis Aout 2012 et je n'ai donc pas été un témoin oculaire et direct des crimes qui ont été perpétrés contre la communauté peuhle en RCA.

33. Le Rapport globalement a trait aux diverses violations des droits de l'homme dont cette communauté a été victime depuis des décennies et qui s'est aggravée il faut le dire en 2013.

ONGs, associations et personnes ressources contactées dans le cadre de la rédaction du Rapport

34. Dans le cadre du travail réalisé pour ce Rapport j'ai eu à contacter certaines associations et personnes ressources qui pouvaient avoir accès aux informations potentielles.

35. 



[REDACTED]

36.

[REDACTED]

37.

[REDACTED]

38.

[REDACTED]

39. Toutes ces personnes ont été des personnes ressources dans le cadre du travail qui a été effectué relativement à ce Rapport.

Comprendre l'histoire des peulhs Mbororo relativement à la crise en RCA

40. La communauté peuhle se trouvait en quelque sorte prise en tenailles entre les forces Seleka et les forces Anti-Balaka. Il y a eu une grande mobilisation de la communauté internationale pour les secourir et leur apporter une assistance humanitaire. Ils ont été donc très souvent mis hors de danger dans des enclaves. Plusieurs membres de cette communauté ont fui vers le Cameroun et le Sud du Tchad puisqu'ils ne pouvaient pas se rendre au Soudan. Ils ont rencontré de



nombreuses difficultés sur le terrain pour vivre face aux exactions notamment dans leur fuite.

41. Les peuhls Mbororo étaient ciblés depuis bien longtemps pour des raisons historiques. Il y a bel et bien une chaîne historique de pressions qui a été exercée sur eux. Cinq (05) éléments et cinq périodes peuvent expliquer ce ciblage de cette communauté.
42. Premier élément : C'est dans les années 1920 que les peuhls venus du Niger et du Cameroun vont commencer à s'installer à Nana Mambéré en RCA. Ils vont progressivement se disperser et se disséminer dans toute la Centrafrique. Ils feront leur entrée dans la 'OUAKA' et cette dissémination était encadrée par l'Administration coloniale.
43. Deuxième élément : Il s'agit de la phase d'intégration politique et économique des peuhls en RCA à travers les collectivités locales notamment dans les années 1970 après l'indépendance de la RCA pendant le règne de BOKASSA. Il y avait des espaces économiques et politiques qui étaient offerts aux peuhls. Il y avait des communes d'élevage peuhles ainsi que des élus.
44. Troisième élément : Le Président BOKASSA avait instauré une réforme agraire en RCA. La culture attelée avait été instituée et l'on a ainsi assisté à une collaboration entre les éleveurs peuhls et les agriculteurs majoritairement centrafricains. La Fédération Nationale des Eleveurs de la Centrafrique va ainsi naître dans les années 1980-1990.
45. Quatrième élément : C'est la phase dite de dérive qui a eu lieu dans les années 1990. Puisque les peuhls bénéficiaient d'espaces économiques et politiques qui prospéraient, cela va engendrer de réelles convoitises. Les peuhls étaient les principaux contributeurs de l'Etat au regard des impôts qu'ils payaient grâce à leur travail d'élevage. C'est à ce niveau que les intermédiaires vont intervenir dans le commerce de bétails. Ces intermédiaires n'étaient personnes d'autres que certains hauts cadres de l'Administration publique en RCA. Les peuhls avaient donc une certaine puissance économique. C'est ainsi qu'à partir des années 1990 l'on verra apparaître le phénomène des coupeurs de route.
46. La filière agricole se réduisait au profit de l'élevage. C'est en ce moment que les frictions vont commencer contre cette communauté peuhle. Les coupeurs de route apparaissaient comme des prédateurs qui prenaient aussi en otage les membres de la communauté peuhle en raison de leur pouvoir financier. Les peuhls vont alors songer à s'organiser pour leur défense notamment contre les coupeurs de route. Ils vont se doter d'armes à feu pour protéger leurs bétails et cheptels. Les peuhls sont des transhumants qui voyagent dans plusieurs localités et plusieurs pays (Tchad,



RDC) avec leurs bétails. C'est ainsi que l'insécurité dans la sous-région va engendrer deux conséquences ; la sédentarisation de certains peulhs et d'un autre côté, l'accueil d'autres peulhs venant d'autres contrées par leurs compatriotes.

47. Cinquième élément : C'est essentiellement à ce niveau que la question des droits de l'homme va surgir dans les années 2003 et qui va atteindre son pic entre Septembre 2013 et Mars 2014. Il y a eu dans cette période de graves violations de droits de l'homme contre la communauté peuhle comme je l'ai indiqué dans le Rapport que j'ai rédigé.

Cartographie et dates des graves violations des droits de l'homme commis sur les peulhs en RCA

48. Plusieurs régions ont été les cibles de graves violations des droits de l'homme en RCA notamment contre la communauté peuhle. Le Rapport que j'ai rédigé sur la base des travaux et des missions effectuées sur le terrain ainsi que les informations et données rapportées par les associations et ONGs peulhs, en ressort les grands axes.
49. Dans la région de l'OUHAM PENDE par exemple, l'on a pu constater les premières violations graves des droits de l'homme en termes de pillages et de tueries de femmes et d'enfants dans la communauté peuhle en 2013. Deux raisons principales expliquent cette situation : d'abord parce que c'est la région natale de BOZIZE qui avait été déjà renversé par la Seleka. Il faut dire aussi que [REDACTED] avaient recruté de nombreux jeunes peulhs dans le cadre de sa rébellion. Il y a aussi que plusieurs jeunes peulhs avaient rejoint les mouvements des Seleka dont certains leaders que sont [REDACTED]. Ces derniers sont d'origine peuhle. Cela avait engendré déjà un certain ciblage de cette communauté. Ensuite, la deuxième raison c'est que les Anti-Balaka se sont constitués dans le nord-ouest de la RCA notamment dans la région de BOZIZE (Bossangoa et ses environs). Les Anti-Balaka ont incendié plusieurs villages pour faire suite à une pratique utilisée aussi par la Seleka.
50. La communauté peuhle était ainsi obligée de fuir vers d'autres contrées notamment au Cameroun et au Tchad. Des familles entières ont été massacrées et exterminées, les orphelins abandonnés suite aux attaques perpétrées par les Anti-Balaka. Le déchainement de violences était généralisé contre les musulmans en général et la communauté peuhle en a aussi ainsi fait les frais.
51. Il est important de souligner qu'il ne faut pas considérer les peulhs comme des victimes exclusives car parmi eux, il y a souvent eu des personnes qui ont aussi commis des violations de droits de l'homme. Par exemple, le rebelle tchadien [REDACTED] avait recruté en son temps entre 2011 et 2012 de nombreux jeunes peulhs



pour commettre des exactions contre les paisibles populations. Et face à cela les peulhs Mbororo étaient silencieux ils supportaient leurs souffrances et douleurs.

52. Par ailleurs lorsque BOZIZE a pris le pouvoir en 2003, la communauté musulmane était particulièrement visée. BOZIZE prenait des mesures discriminatoires contre les opérateurs économiques musulmans qui étaient considérés comme de riches personnes. Cela avait engendré un profond malaise et un gros sentiment de méfiance et de suspicion généralisé.

53. Tout ceci a par la suite entraîné de violentes et graves violations de droits de l'homme contre la communauté peuhle tel que ci-dessous précisé.

54. Préfecture d'OMBELLA MPOKO

a- Sous-Préfecture de Boali

En Novembre 2013, une attaque violente des Anti-Balaka contre les peulhs a entraîné 120 morts. Plusieurs pertes de cheptels. 10 femmes peuhles ont été faites esclaves sexuelles. Et à la date de 2014 au moment de la rédaction du Rapport, 06 femmes parmi les 10 précitées étaient toujours des esclaves sexuelles aux mains des Anti-Balaka.

b- Sous-Préfecture de Damara

Damara est située à 30 kms de Bangui. Il y a un petit village appelé Pata qui a été attaqué par les Anti-Balaka en Novembre 2013 et il y a eu 6 morts tous des hommes dont le chef de campement qui était Conseiller municipal de la commune d'élevage d'OMBELLA MPOKO. Il y a aussi eu des blessés lors de cette attaque qui ont été évacués par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) à Sarh au Tchad. Je pense que cela était sans doute dû à la dégradation de la situation sécuritaire à Bangui.

c- Sous-Préfecture de Bougangolo

Il y a eu environs 16 morts suite à une attaque perpétrée par les Anti-Balaka dans cette Sous-Préfecture le 12 Décembre 2013. Des enfants et des femmes ont été tués et il y a eu de nombreux blessés.

d- Sous-Préfecture de Bossembele

Face aux menaces des Anti-Balaka dans cette commune en Janvier 2014, les peulhs ont abandonné leurs biens et leurs maisons. Il y a eu une violente agression et attaque des Anti-Balaka qui a entraîné plus de 100 morts parmi la communauté musulmane, non spécifiquement les peulhs ici. Les Anti-Balaka sont rentrés dans les quartiers musulmans et ont tué avec des machettes, des armes de chasse, des grenades offensives. Il y eu



notamment 27 morts dans une mosquée suite à l'attaque à Bossembélé. L'on a dénombré 18 disparitions dont 12 femmes et 06 enfants.

e- Sous-Préfecture de Yaloké

Entre Décembre 2013 et Janvier 2014, les campements de la Sous-Préfecture de Yaloké ont été attaqués par les Anti-Balaka à l'arme automatique. Il y avait une enclave à Yaloké où se trouvaient des campements qui a été la cible d'une attaque qui a provoqué 54 morts. A Yaloké nous n'avons pas dénombré de violences sexuelles. Plusieurs peuhls ont fui vers le Cameroun en abandonnant leurs bétails. Tous les peuhls de la Sous-Préfecture de la Lobaye qui ont fui les exactions, étaient venus se réfugier à Yaloké et étaient escortés par des groupes d'Anti-Balaka le 27 avril 2014. Cela montre la double face des Anti-Balaka qui avaient agi à ce niveau pour avoir une récompense financière de ceux qu'ils avaient protégés ainsi lors de leur déplacement.

55. Préfecture de la LOBAYE

a- Sous –Préfecture de Boda

Il y a eu deux directions de fuite des musulmans de cette ville, Bangui et le Cameroun. Il ne s'agissait pas spécifiquement des peuhls mais des musulmans. Il y a 20 campements autour de Boda et tous les habitants de ces campements avaient fui leurs maisons. L'attaque a eu lieu fin Janvier 2014 et a entraîné 55 morts. La Force Sangaris a dû intervenir pour protéger les peuhls rescapés. Ils ont perdu de nombreux cheptels.

b- Sous-Préfecture de Bogananagon

C'est en fin Janvier 2014 qu'une attaque des Anti-Balaka est intervenue dans cette contrée et il y a eu plus de 100 morts selon les données et informations collectées. 10 femmes et 06 enfants ont été pris en otage par les assaillants.

56. Préfecture de SANGANBAIRE

Sous-Préfecture de Nola

Il y a eu une vague d'attaques et de harcèlements contre les peuhls de la part des Anti-Balaka qui a duré une semaine. Et en Février 2014, en une semaine, il y a eu 17 morts au sein de la communauté peuhle. L'objectif des harcèlements et des attaques était les bétails des peuhls.



57. Préfecture de MANDEREKADEI

a- Sous-Préfecture de Gazi

Une réunion publique s'était tenue en fin Janvier 2014 organisée par le Maire de Gazi. Au cours de cette réunion, les Anti-Balaka ont surgi avec des armes à feu et des machettes et ont massacré 150 personnes tués sur le coup, 127 femmes ont été prises en otage. Il y a eu plusieurs parmi ces femmes qui sont mortes de maladies et d'autres se sont suicidées car elles ne pouvaient plus supporter leur situation. Au moment de la rédaction du Rapport, l'on n'avait aucune nouvelle de 108 femmes sur les 127 qui avaient été prises en otage. Il y a eu des déplacements massifs de populations vers Carnot situé à 100 kms de Gazi. Ils étaient pris en charge d'abord par l'Eglise catholique et ensuite par la Sangaris.

b- Sous-Préfecture de Carnot

Il y a à peu près 30 campements dans cette Sous-Préfecture, ce qui fait environs une population peuhle de 1000 habitants qui avaient tous fui leurs maisons. Ils ont été accueillis dans les Eglises. Il y avait des incursions d'Anti-Balaka dans les quartiers de Carnot, notamment dans les quartiers musulmans. Il y a eu environs 17 morts en Janvier 2014.

58. Préfecture de NANAMABERE

a- Sous-Préfecture de Baoro

Ce sont environs 3000 peuhls des 50 campements qui ont quitté leurs maisons pour des raisons de sécurité en Janvier 2014 pour se rendre dans les quartiers musulmans de la commune de Baoro. Et lorsqu'ils sont arrivés à cet endroit, les musulmans qui y habitaient, avaient déjà fui. C'est un jour vers 4h du matin du mois de Janvier 2014, qu'une violente attaque de près de 350 Anti-Balaka a eu lieu. Il y a eu un massacre terrible dans cette Sous-Préfecture qui a engendré 200 morts au sein de la communauté peuhle. Les survivants ont tous fui vers le Cameroun en se débrouillant. Ils avaient tout perdu.

b- Sous-Préfecture de Bouar

A Bouar, il y eu des affrontements en Janvier 2014 entre les peuhls et les Anti-Balaka. Les peuhls face aux agressions dont ils étaient victimes, se sont organisés en groupe d'auto-défense contre les Anti-Balaka. Il y a eu des pertes en vie humaines des deux



côtés. Cela a permis aux peuhls de continuer leurs activités d'élevage. Une accalmie relative avait été constatée dans cette Sous-Préfecture en Mars 2015.

c- Sous-Préfecture de Baboua

En Mars 2014, il y a eu des affrontements entre les peuhls et les Anti-Balaka et deux morts ont été dénombrés côté peulh. Le village est toujours sécurisé par la communauté peuhle. Ils sont équipés d'armes blanches notamment des arcs et des flèches.

d- Sous-Préfecture d'Abba

Abba n'est pas très loin de la frontière avec le Cameroun. Les peuhls ont été attaqués et ont perdu 35 personnes. Il y a eu de nombreux blessés et des pertes de bétails. Les peuhls se sont exilés au Cameroun pour des raisons de sécurité.

59. Préfecture d'OUHAM PENDE

a- Sous-Préfecture de Bozoum

Il y avait environs 65 campements peuhls à Bozoum avec à peu près 5000 habitants. Tous les peuhls ont fui leurs campements pour se rendre dans la ville de Bozoum en abandonnant leurs bétails. Lorsqu'ils sont arrivés à Bozoum, tous les musulmans de cette ville avaient déjà fui pour aller se réfugier au Cameroun en Février-Mars 2014. C'est dans cette période que les Anti-Balaka ont attaqué un matin. Il y a eu 125 morts parmi les peuhls. Des enfants et des femmes ont été tués. Les survivants ont bénéficié de la protection de l'Eglise de Bozoum. Plusieurs personnes sont allées vers le Tchad par le canal de convois organisés, certains ont suivi la Seleka quand d'autres sont rentrés en brousse et à ce jour l'on ne sait pas ce qu'ils sont devenus.

b- Sous-Préfecture de Bossentele

Il y a eu en Janvier 2014 une attaque dans cette Sous-Préfecture qui a entraîné plus de 140 morts. 25 femmes ont été prises en otage par les Anti-Balaka et jusqu'en 2015 il n'y avait aucune nouvelle d'elles.

c- Sous-Préfecture de Bogaranga

Il y a près de 100 campements et 10 villages dans la Sous-Préfecture de Bogaranga. Pour des raisons de sécurité, les peuhls de tous ces campements se sont enfuis vers Bogaranga situé à 50 Kms du Cameroun. En Mars 2014 il y a eu une attaque des Anti-Balaka qui a provoqué 22 morts. Tous les rescapés ont fui vers le Cameroun. Dans la Sous-Préfecture de Bogaranga, il y a un village appelé 'Bon' et qui est situé à 60 Kms de Bogaranga. Plusieurs attaques ont été perpétrées par les Anti-Balaka dans ce petit village et il y a eu



plus de 50 morts et plusieurs blessés dans la communauté peuhle. Les rescapés se sont enfuis vers le Cameroun pour des raisons sécuritaires. Ils vivent dans des camps de réfugiés.

60. Préfecture d'OUHAM (Région de BOZIZE)

a- Sous-Préfecture de Bossangoa

La crise remonte dans cette contrée qui est le fief de l'ex-Président BOZIZE, à Juillet-Aout 2013. La première attaque des Anti-Balaka a été perpétrée contre 60 campements et 10 villages de la Sous-Préfecture de Bossangoa. Au début c'était des armes blanches (sagaies, couteaux, machettes etc.) qui étaient utilisées par les assaillants Anti-Balaka. Il n'y a pas une estimation précise du nombre de victimes mais il y a eu des morts à Bossangoa. En Janvier 2014 il y a eu des agressions dans la ville de Bossangoa qui ont causé 5 morts au sein de la communauté peuhle. Il y aussi a un petit village appelé 'Géré' qui est situé à 25 Kms de Bossangoa qui a été une cible d'attaque des Anti-Balaka qui a provoqué 55 morts. C'était en quelque sorte le massacre inaugural des violations de droit de l'homme qui ont eu lieu en 2013-2014 en RCA. Il y avait plus de 6000 peuhls qui s'étaient réfugiés à l'Eglise de Bossangoa. C'était la première fois que l'on voyait des femmes et des enfants massacrés en RCA. Il y avait une montée en puissance de la violence des attaques contre les civils.

b- Sous-Préfecture de Bouca

Il y a eu une attaque de 200 Anti-Balaka entre Février et Mars 2014 à Bouca un matin très tôt vers 4h du matin qui a entraîné 200 morts. Tous les peuhls des 100 campements environnants de Bouca avaient fui pour rejoindre la commune de Bouca ville. Il s'agissait d'environ 4000 personnes. Des maisons ont été détruites, pillées et incendiées avec souvent des femmes et enfants à l'intérieur. Tous ceux qui ont réussi à s'échapper avaient rejoint le Sud du Tchad en utilisant les pistes de transhumance. Les Anti-Balaka ont utilisé des armes automatiques, des grenades et des armes blanches dans le cadre de cette attaque.

61. Préfecture d'OUAKA

En Novembre 2013, il y a eu des violations graves des droits de l'homme dans cette Préfecture suite à l'attaque des Anti-Balaka. Il y a eu environs 42 victimes dénombrées. En ce qui concerne la manière dont les victimes ont été tuées, je pense qu'il est mieux

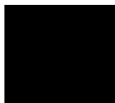


Les sources d'informations sur les crimes commis

62. Dans le cadre du Rapport que j'ai rédigé, ce sont principalement les documents, les listes de victimes fournis par [REDACTED] les autres organisations de la communauté peuhle aussi bien à Bertoua qu'au Tchad, qui m'ont permis d'étayer le Rapport en termes de données. [REDACTED] m'avait aussi fournis de la documentation mais que je n'ai pas pu emporter car les documents étaient selon cette organisation, confidentiels. Ce fut pareil pour [REDACTED]. Je me suis aussi appuyé sur des revues professionnelles, des publications et des documents de source publique souvent mentionnés en notes de bas de page dans le Rapport.
63. En ce qui concerne une interaction avec les victimes de ces graves crimes commis, je n'ai pas personnellement échangé avec elles car à Bangui (RCA) la plupart des peuhls avaient déjà quitté la ville pour se réfugier dans d'autres pays. Et aussi lorsque je suis allé au Cameroun dans la Région de Bertoua, les victimes pour la plupart se trouvaient à presque 200 Kms de la ville dans des camps. Mais j'ai échangé comme souligné avec leurs représentants ainsi que leurs associations qui m'ont rapporté les informations et données collectées sur le terrain. Il s'agit d'une collecte d'informations mais non d'un travail d'investigation en tant que tel.

Départ en exil des peuhls suite aux crimes perpétrés

64. J'en fais état à la page 42 du Rapport que j'ai rédigé. Les victimes peuhles ont fui leurs lieux de résidence habituelle pour aller en exil pour des raisons essentiellement sécuritaires. Ils ont été contraints d'y aller sinon ils seraient restés si les conditions de paix et de tranquillité étaient réunies. Mes échanges avec les responsables des associations et organisations peuhles ont confirmé cette affirmation. Les victimes étaient piégées par les Anti-Balaka qui étaient à leurs trousses même sur leurs chemins d'exil.
65. Il y a eu essentiellement deux moyens de départ en exil vers le Tchad et le Cameroun : la voie terrestre et la voie aérienne. Ces deux moyens se sont effectués selon des modalités pratiques qui peuvent être subdivisées en quatre catégories : les convois terrestres avec des véhicules sous la protection des forces internationales, les convois terrestres avec des véhicules militaires organisés par le Gouvernement tchadien qui avait pris une décision unilatérale dans ce sens. Ensuite les convois terrestre organisés par les candidats à l'exil eux même sans protection (ils étaient très souvent attaqués sur leur chemin d'exil par les Anti-Balaka) puis enfin les transports aériens effectués à l'initiative du Gouvernement tchadien en faveur particulièrement de ses ressortissants qui vivaient en RCA, mais de manière



générale pour les musulmans qui étaient systématiquement ciblés et souvent à tort assimilés aux Seleka.

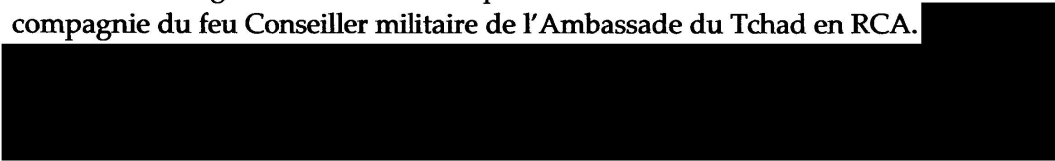
66. Les victimes ont perdu beaucoup de leurs cheptels dont la quantité est inestimable. L'intervention du Gouvernement tchadien pour secourir les victimes a eu lieu entre Janvier et Mars 2014 face au degré de déclenchement des violences. Il importe aussi de souligner que dans les premiers mois de 2014, je ne me souviens plus de la date exacte, les soldats tchadiens du contingent de la MISCA avaient ouvert le feu sur des civils au PK 12 il y a eu des victimes. Cela a entraîné un grand sentiment anti-tchadien et musulman en RCA. Il faut dire que la plupart des soldats tchadiens étaient des musulmans. Suite aux attaques de Décembre 2013 à Bangui, il n'était par exemple pas facile pour les musulmans d'accéder à l'aéroport sans escorte notamment pour ceux qui voulaient quitter la RCA par voie aérienne. Je l'ai appris lors de certains échanges à Bangui lorsque je m'y suis rendu.
67. S'agissant du nombre de réfugiés peuhls dans les différents pays que sont le Cameroun et le Tchad, ils sont très nombreux. Je souligne ce point dans mon Rapport notamment à la page 42. Au Tchad par exemple, à Koumra qui est une ville située à 700 Kms au sud de Ndjamena ils sont 800 réfugiés, dans la moyenne-Sido qui est à moins de 100 Kms de la frontière avec la RCA ils sont 3000, à Sarh qui est située à 800 Kms de Ndjamena ils sont 2435, à Ndjamena et ses périphéries ils sont 350, à Goré qui est une ville située à une sorte d'intersection entre la RCA, le Tchad et le Cameroun ils sont 4320 et à Moundou qui est situé à 500 Kms de Ndjamena ils sont 2500.
68. Au Cameroun, ils sont près de 100.000 réfugiés notamment dans la Région Est et dans l'Adamaoua (Région de Bertoua).
69. Les enquêteurs m'ont demandé si les victimes dont certains témoignages sur les exactions sont contenus dans le Rapport par moi rédigé sont identifiables.
70. Les victimes dont les témoignages sont contenus dans le Rapport mais dont l'identité n'a pas été relevé pour des raisons de sécurité sont en effet identifiables notamment par le biais de [REDACTED] en la personne de [REDACTED] qui détient la version originale de ce Rapport avec l'identité non biffée des victimes qui ont donné des témoignages pour étayer ce dont ils ont été victimes.
71. Les enquêteurs m'ont demandé si dans le cadre des échanges que j'ai pu avoir avec les responsables d'organisations et associations peuhles et d'autres sources, il est ressorti que les victimes avaient l'intention de retourner en RCA.
72. Il est effectivement ressorti que les victimes ont exprimé à leurs représentants, leur souhait de regagner leur pays la RCA car la vie pour eux en exil n'est pas facile.



Certains responsables d'organismes internationaux me l'ont aussi confirmé tels que OCHA et la MINUSCA. Les victimes peuhles vivent dans des conditions précaires en exil. Cependant cette volonté de retour au bercail est freinée par le manque de garanties sécuritaires en RCA. Ils ont fui leur pays pour des raisons de sécurité. Ils ne voudront pas y retourner pour se mettre une autre fois en danger en étant les cibles de violentes agressions. J'ai d'ailleurs fait des recommandations dans ce sens dans le cadre du Rapport.

73. Les enquêteurs m'ont demandé si j'avais des rapports particuliers avec l'ex-Président François BOZIZE.

74. Je n'ai pas de rapports particuliers avec l'ex-Président BOZIZE. Je l'ai rencontré deux fois à Bangui en Avril 2011. La première fois c'était au Palais Présidentiel en compagnie du feu Conseiller militaire de l'Ambassade du Tchad en RCA.



75. Les enquêteurs m'ont demandé si j'avais des informations potentielles au sujet des Anti-Balaka.

76. Les informations que je sais au sujet des Anti-Balaka sont des informations publiques. Par exemple l'attaque de Bangui de Décembre 2013 a été faite par les Anti-Balaka, par des professionnels, c'étaient des gens formés. Il y a avait bel et bien une coordination dans le cadre de cette attaque. Car la rapidité avec laquelle les Anti-Balaka ont opéré laisse croire cette thèse. Les Anti-Balaka semblaient être bien encadrés par des FACA. Il se dit qu'ils sont des fidèles de l'ancien Président BOZIZE. A ce jour ils continuent leurs activités de violences sur les populations en RCA.

ANNEXES

77. Les annexes ci-dessous listées sont jointes à ma déclaration. Je les ai parcourues et vérifiées avant de les dater et signer à la demande des enquêteurs. Je confirme qu'elles sont toutes correctes :

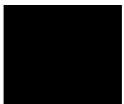
- a- Un curriculum Vitae de 4 pages (Annexe- a)
- b- Une copie de la correspondance de l'Association des jeunes Mbororo de l'Est en date du 29 Septembre 2014 adressée à Madame la Représentante du HCR au Cameroun- Yaoundé (Annexe- b)
- c- Un document de deux pages intitulé : caractères différentiels entre les peuhls Mbororo en RCA (Annexe- c)



- d- Un document de trois (03) pages intitulé : Les peuhls Mbororo centrafricains réfugiés au Cameroun et au Tchad : des communautés en danger. Mémoire à l'endroit du Gouvernement Camerounais, du Gouvernement Tchadien, des agences humanitaires et de la communauté internationale (**Annexe-d**)
- e- Un article de presse d'une page intitulé : Insécurité 2500 mercenaires aux portes du Cameroun (**Annexe- e**).

Clôture de l'entretien

78. Il m'a été expliqué que les personnes à qui les juges conféraient le statut de victime seraient autorisées à participer aux audiences et pourraient éventuellement être indemnisées. J'ai été informé de l'existence et du rôle de la Section de la participation des victimes et des réparations, ainsi que de la procédure à suivre pour présenter une demande en vue d'obtenir le statut de victime et je consens à ce que mes données personnelles lui soient communiquées.
79. J'ai été informé que je pourrais être appelé à témoigner devant la Cour. Il m'a été précisé que les audiences au siège de la CPI se tenaient en public et que, par exception au principe de publicité des débats, les juges pouvaient, s'il y avait lieu, ordonner que des mesures de protection soient prises en faveur des témoins.
80. Les enquêteurs m'ont informé des mesures de protection susceptibles d'être adoptées pendant ou après l'enquête et/ou le procès.
81. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration ci-dessus ni aucune précision à y apporter. Je reste à la disposition du Bureau pour apporter des éclaircissements ou répondre à des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés au cours du présent entretien.
82. J'ai répondu de mon plein gré aux questions qui m'ont été posées.
83. Aucune forme de coercition, contrainte, menace, promesse ou incitation en vue de modifier ma déclaration ne m'a influencé dans mes réponses.
84. Je n'ai aucun grief à formuler quant à la façon dont j'ai été traité au cours de l'entretien.



ATTESTATION DU TÉMOIN

J'ai lu la présente déclaration, qui est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviens. J'ai fait cette déclaration de mon plein gré et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire devant la Cour pénale internationale et que je peux être appelé(e) à témoigner en public devant celle-ci.

Signature

Date : _____

